Document generated on 08/06/2025 7:06 a.m.

Québec français

Qui dit mieux que pire?

Ludmila Bovet

Number 150, Summer 2008

URI: https://id.erudit.org/iderudit/44024ac

See table of contents

Publisher(s)

Les Publications Québec français

ISSN

0316-2052 (print)
1923-5119 (digital)

Explore this journal

Cite this article

Bovet, L. (2008). Qui dit mieux que pire? *Québec français*, (150), 103–105.

Tous droits réservés © Les Publications Québec français, 2008

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

Qui dit mieux que pire ?

PAR LUDMILA BOVET*

Disons-le tout de suite, quitte à décevoir le lecteur : le Québec n'a pas le monopole du plus pire ni du moins pire. Pourtant, sans être une véritable épopée, l'histoire du mot mérite d'être contée.

Les dictionnaires, les manuels de bon usage et nombre de glossaires régionaux relèvent cet usage en le traitant plus ou moins sévèrement d'incorrection, de grosse faute (Littré) ou de barbarisme. Le Grand Robert et le Trésor de la langue française se montrent plus nuancés : « *plus pire, moins pire* sont d'usage régional ou familier et plaisant » (le Robert, édition de 2001). Et le TLF en dit plus encore : « *Pire* n'étant pas toujours senti (notamment au Québec) comme un comparatif ou un superlatif, *moins pire, plus pire, aussi pire* ou *très pire* peuvent apparaître dans la langue populaire ou parlée » – que faut-il entendre par « langue populaire » ? pourrait-on se demander… mais une belle citation de nul autre qu'André Malraux illustre cet emploi dans la langue parlée : « Même un fascisme très pire, c'est moins pire que d'être mort ! » (*L'espoir*, 1937, p. 512). Vient ensuite une citation de Gabrielle Roy avec *aussi pire* ; enfin un exemple avec *pas pire*, dont on précise que c'est un usage spécifique du Canada.

Un autre usage fautif est relevé régulièrement dans les dictionnaires et glossaires : *tant pire* au lieu de *tant pis*. Sur ce point, le Grand Robert est catégorique : « *Pire* ne peut jamais être employé comme adverbe : le tour *aller de mal en pire* est incorrect, et *tant pire* constitue un barbarisme (qui se rencontre dans la langue populaire) ».

C'est la faute au latin !

L'adjectif *pire* vient de l'adjectif latin *pejor* (masculin et féminin) ; la forme neutre *pejus* a donné l'adverbe *pis*. *Pejor* est le comparatif de l'adjectif *malus* « mauvais ». De même, *melior* est le comparatif de *bonus* « bon » et *minor* celui de *parvus* « petit », ce qui a donné *moindre* en français. On constate qu'en latin le comparatif de supériorité n'était pas formé à l'aide d'un adverbe comme en français – l'adverbe *plus* – mais que cette fonction dans certains cas était assumée par un adjectif spécifique. C'est ce qu'on appelle des comparatifs organiques ou synthétiques. De telles formes existaient aussi pour marquer le superlatif : *optimus* « le meilleur », *pessimus* « le pire », *minimus* « le plus petit » ou « très petit » (une seule forme pour exprimer le superlatif relatif et le superlatif absolu). Cependant, le comparatif de la plupart des adjectifs n'était pas un mot spécial mais une désinence spéciale : *purus* « pur » devenait *purior* « plus pur » (et *purissimus* « le plus pur » ou « très pur » au superlatif).

Mais déjà, en latin classique, certains adjectifs n'avaient ni comparatif ni superlatif. Ces degrés de signification étaient marqués par les adverbes *magis* « plus » et *maxime* « le plus, très » ; ainsi on disait *magis pius* « plus pieux » et *maxime pius* « très pieux ». Par ailleurs, une forme comme *purior* pouvait signifier « plus pur », « assez pur », « trop pur », ce qui prêtait à confusion, si bien que beaucoup de nuances s'exprimaient au moyen d'adverbes. L'ancien français a développé l'emploi des adverbes, tout en conservant quelques comparatifs et superlatifs de type latin[1].

Le français moderne n'a gardé que trois comparatifs synthétiques : *meilleur, moindre* et *pire*. Le seul qui soit encore utilisé couramment, c'est *meilleur*, et on n'est guère tenté de dire *plus bon* (même si on peut en trouver des exemples) ; *moindre* est considéré comme littéraire et on l'a remplacé par *plus petit* ; de même, *pire* est beaucoup moins courant que *plus mauvais*.

Parmi les anciens comparatifs, certains ont pris un sens technique ; c'est le cas de *majeur* (exactement : plus grand) et de *mineur* (exactement : plus petit) qui, au XVI[e] siècle, étaient déjà employés dans les expressions *maieur daage* et *mineur daage*. Dans un traité de grammaire paru en 1550, *mineur* n'est accepté qu'au sens de « âgé de moins de 24 ans[2] ». Le comparatif latin *major* « plus grand » a également donné le substantif *maire* ; et *senior* « plus âgé » n'existe pas en français comme adjectif mais a donné les substantifs *sire, sieur, seigneur*.

Le meilleur, c'est pire

Dans les textes du Moyen Âge, on trouve des exemples de comparatifs organiques précédés de *plus* (par exemple *plus maire* « plus grand »). De nos jours, on ne dit pas *plus moindre*, on dit parfois *plus meilleur* (et *plus mieux* pour l'adverbe), jamais *aussi meilleur* ni *moins meilleur*, mais on utilise allègrement tous ces adverbes pour qualifier *pire*. Pourquoi ?

Le fait est que *pire* a très vite été perçu comme un synonyme de *mauvais* ; on ne peut pas trouver d'explication à cette tendance de l'usage. Pourtant, c'est ce qu'a essayé de faire Henri Estienne dans son *Traité de la conformité du langage françois avec le grec*, paru en 1565 ; après avoir signalé que « il échappe souvent au commun peuple de dire Plus meilleur, au lieu de Meilleur simplement » et que c'est « un vice d'autant plus pardonnable qu'il est pris du grec », où cette tournure est considérée comme élégante, il écrit : « comme les Grecs usent en certaines locutions de ceiron pour le positif kakon, ainsi disons-nous Pire en certaines façons de parler, au lieu de Mauvais : & en ceste-ci entr'autres, (laquelle tient de la figure qu'on appelle Ironie) Vrayement voilà qui n'est pas pire, que j'aye toute la peine, & que vous ayez tout le prouffit. Car c'est autant que si nous disions, Vrayement voilà qui n'est pas mauvais » (livre I, *Du nom*, observation IX. Orthographe et ponctuation originales)[3].

Un autre membre de la famille Estienne, Robert, avait donné cet exemple dans son *Dictionnaire françois-latin* (éd. de 1549) : « Il n'est pas des pires », traduit par « non malus », à la suite d'un autre exemple où *pire* est comparatif : « Elle est trois fois pire », traduit par « Ter tanto **peior** ipsa est ». On voit bien la coexistence des deux usages (malgré le caractère ampoulé du premier exemple). Dans la langue parlée, *pire* au sens de comparatif ne s'emploie plus guère aujourd'hui que dans des locutions toutes faites : le remède est pire que le mal ; il n'est pire eau que l'eau qui dort. Les grammairiens du XVI[e] siècle précisent aussi qu'on utilise davantage *plus mauvais* que *pire*, *plus petit* que *moindre*, *plus grand* que *greigneur* (voilà un mot dont on a depuis longtemps oublié l'existence !). L'un d'eux signale que *pire* est aussi pris pour un positif : *il n'est pas pire* pour *il n'est pas mauvais*[4].

Au début du XVII[e] siècle, le dictionnaire de Cotgrave (1611) donne à *pire* le sens de « mauvais » à la suite des emplois au comparatif, en précisant « sometimes » et en l'illustrant pas l'exemple de Henri Estienne : *Vrayement, voilà qui n'est pas pire.*

Pire est mieux que pis

Pour ajouter à la confusion, la forme *pire* s'est aussi imposée comme adverbe, au détriment de la forme *pis* à laquelle était naturellement dévolue cette fonction, puisque *pis* est issu du mot latin *pejus*, adjectif qui en latin s'accorde avec les mots neutres, alors que *pejor* est la forme unique pour le masculin et le féminin. Ouf ! Ce neutre *pejus* sert aussi de comparatif à l'adverbe latin *male* « mal ». On a vu ci-dessus le jugement sévère que porte le dictionnaire Robert sur cet emploi. Disons, en passant, qu'il peut s'expliquer par le fait que la distinction entre les êtres animés et les êtres inanimés, qui était importante dans les langues anciennes, s'estompe dans les langues modernes ; le français a encore *qui* opposé à *quoi*, *quelqu'un* opposé à *quelque chose*, par exemple. D'autre part, un mot d'une seule syllabe, comme *pis*, a tendance a être remplacé par un mot de même sens, mais plus long (*pire*)[5].

On s'y perd rapidement : *pis* a beau être un adverbe, il peut aussi être employé comme adjectif neutre ou comme nom… Pour des exemples, consulter le Petit Robert et le Grevisse (chapitre sur le comparatif) ; on constate que, malgré les critiques, *pire* est admis aussi bien que *pis* dans plusieurs locutions : « en mettant tout au pis ou au pire ; c'est bien pis ou c'est bien pire ; rien de pis ou rien de pire ; ce qu'il y a de pis, ce qu'il y a de pire ». En dernier ressort, c'est peut-être l'euphonie qui décide : *c'est pis que tout*, *c'est de pis en pis* n'est pas agréable à entendre ; pour la même raison, on préfère dire *pis que pendre* de quelqu'un et non *pire que pendre*.

Il reste à dire que, dans son emploi adverbial, *pire* a également tendance à perdre son sens comparatif, d'où *c'est plus pire* « c'est plus mal », tout comme on peut entendre *c'est plus mieux*.

Il faut aussi souligner que l'adjectif *pire* est un synonyme de *mauvais* et que l'adverbe *pire* équivaut à *mal* seulement lorsqu'ils sont précédés d'un adverbe : *aussi*, *plus*, *moins* dans l'emploi comparatif ; *le plus* dans l'emploi superlatif relatif ; ou de la négation *ne… pas* à valeur de litote comme dans l'expression *voilà qui n'est pas pire*, qui signifie en fait « voilà qui est plutôt bien », voire « très bien ». On ne peut pas dire « ce vin est pire » quand il est mauvais, ni « ça va pire » quand ça va mal, ni « il n'est rien arrivé de pire » quand on veut dire qu'il n'est rien arrivé de mal.

Ça ne va pas pire

« Réponse que l'on fait à quelqu'un qui demande comment on se porte, pour exprimer que l'on ne va pas plus mal que de coutume ; qu'on se porte passablement bien », voilà ce qu'écrit en 1808 l'auteur du *Dictionnaire du bas-langage*[6]. Aujourd'hui on répond simplement « Pas pire ! ». On peut en dire autant du mot *pire* lui-même, qui a survécu à toutes les tentatives d'éradication à partir du XVII[e] siècle.

Comme on l'a vu, cet usage était bien implanté au XVI[e] siècle, époque où l'on redécouvrait l'Antiquité grecque et romaine, au point que Henri Estienne pouvait justifier cette « faute » commise par le peuple par sa conformité avec l'usage en grec ancien. Quelques exemples de cette époque : « Les vieulx qui sont fort encharnéz en vices… sont beaucoup plus pires à corriger que les jeunes » ; « Je vous demande… quel eust esté meilleur, ou pour mieulx dire, quel eust esté moins pire » ; « Je désire, Messieurs, que vous buviez du vin qui soit moins pire Que celuy qu'avez bu » ; « Il ne peut recevoir un traitement si pire Que celuy qui d'un feu ardamment me martire » (Edmond Huguet *Dictionnaire de la langue française du XVI[e] siècle*).

Puis vint la grande entreprise de codification de la langue, dès le début du XVII[e] siècle ; dans la deuxième moitié de ce siècle où s'est constitué le français classique « le peuple continuait probablement à réduire les vieux comparatifs *pire*, *mieux* à des adjectifs ordinaires. On voit les grammairiens s'efforcer de les maintenir dans leur rôle primitif, et interdire *plus pire*, *plus pis*, *plus mieux*[7] ».

Au XVIII[e] siècle, le dictionnaire de Féraud précise : « *Pire* est le comparatif de *mauvais* ; au superlatif, on dit *le pire* et non pas *le plus pire*, comme dit souvent le peuple[8] ». Et les manuels correctifs des siècles suivants chantent toujours la même chanson, pendant que l'usage continue : « Un p'tit chien, Madame, c'est aussi pire, plus pire comme un enfant » (Paris, 1920)[9].

Tout le monde le dit

Où en sommes-nous au début du XXI[e] siècle ? La télévision nous permet de voir et d'entendre les Français de France en direct sur TV5 ; par exemple ce coureur cycliste du Tour de France qui déclare que l'étape d'aujourd'hui était moins pire que celle d'hier. Et aussi ce fonctionnaire de la ville de Paris qui répète plusieurs fois : «Pour la sécurité, cet immeuble est parmi les moins pires » (Émission *Complément d'enquête* portant sur les immeubles à risques, 8 juin 2005). Bon, il s'agit de langue parlée. Allons voir dans la presse écrite.

« Une soirée moins pire que prévu pour les militants et les dirigeants du PS français » (*Le Soir*, 18 juin 2007, p. 1). « Un cartel de la plus pire espèce sévirait dans le monde cupide et sans scrupule des banques » (*Le Soir*, 3 juin 2006, p. 25). Oui, c'est écrit, mais dans un journal belge, et la Belgique, on le sait, est un creuset de régionalismes, tout comme la Suisse et le Québec.

Tiens, voilà *Le Monde* : « En ces deux premières soirées [d'opéra], les 4 et 5 août, nous avons eu affaire au pire et au… moins pire » (7 août 2007, p. 19). Des députés déclarent que « le redressement judiciaire est sinon la meilleure du moins la moins pire des solutions » (*Les Échos*, 8 octobre 2007, p. 27). Dans une entrevue qu'elle accorde à un journaliste de *l'Express*, l'actrice Fanny Ardent déclare : « J'ai toujours dit : il n'y a pas de bonne éducation, il y en a de moins pire » (10 janvier 2008, p. 10-13). Au moment de la campagne présidentielle en France, une candidate, Marie-George Buffet, parle des jeunes électeurs encore indécis : « Ils sentent qu'on cherche à les enfermer dans une situation où ils n'auraient à choisir qu'entre le "moins pire" et le "plus pire". […] ils ont envie de trouver réponse à leurs problèmes » (*L'Humanité*, 17 avril 2007, p. 2). La même personne avait été citée quelques jours plus tôt dans *Le Monde* : « Comme disent les enfants, on nous dit de prendre le "moins pire" pour éviter le "plus pire" » (30 mars 2007, p. 11).

Les enfants ne sont pas les seuls à le dire ; les expressions avec *pire* au comparatif, au superlatif ou comme nom ne choquent plus, semble-t-il, et peuvent se glisser dans la langue courante grâce à leur valeur expressive.

Le pas pire

L'emploi de la litote *pas pire* est très vivant au Québec, ce qui ne semble plus être le cas en français familier de France. « Tu chantes pas pire pantoute » équivaut à « tu chantes plutôt bien » et, selon l'intonation, peut signifier « tu chantes très bien ». On a vu ci-dessus que le même usage avait cours en France au début du XIX[e] siècle (*ça ne va pas pire*).

Cette façon d'évaluer quelque chose par la négative (dire le moins pour faire entendre le plus) peut aussi fonctionner comme épithète : *un char pas pire, un enfant pas pire, une fille pas pire* (aussi *un pas pire garçon, une pas pire fille*, etc.). Par ailleurs, sous forme de nom, *le pire* existe, nous le savons, mais *le pas pire* aussi : « La majorité de la production culturelle au Québec est de l'ordre du pas pire » (débat *Il va y avoir du sport* sur le thème : la critique est-elle trop complaisante au Québec ?, Télé-Québec, novembre 2007).

Un coup d'œil en passant sur une expression disparue : « On dit qu'*un homme a eu du pire dans une affaire* pour dire qu'il y a eu du désavantage. On le dit aussi d'une troupe qui s'est retirée du combat avec désavantage. » Cette dernière phrase vieillit. Le dictionnaire de Laveaux, paru en 1820[10], dit tout ce qu'il faut savoir sur cette expression qui a eu cours du XVI[e] siècle jusqu'au début du XIX[e] siècle. Elle vient de *avoir le pire du jeu* « avoir le dessous dans le jeu » attesté à la fin du XIII[e] siècle.

On emploie aussi beaucoup *c'est pas si pire* au sens de « c'est pas si grave », « c'est pas si terrible », par exemple : « ça fait mal mais c'est pas si pire », ce qui ne semble pas être le cas en France. Cependant, il ne s'agit pas d'une innovation québécoise puisque la tournure a été relevée dans le Centre de la France au milieu du XIX[e] siècle et qu'elle était sans doute utilisée aussi ailleurs[11].

Pire que surprend

Avec ce mot, on n'est jamais au bout de ses surprises : « Le monde y serait en grande toilette [à l'église Notre-Dame] ; l'église, illuminée "pire" encore que la rue Sainte-Catherine » (Robert Choquette, *Élise Velder*, 1958, p. 163). On comprend que ce *pire encore* signifie « mieux encore » et, là encore, ce n'est pas proprement québécois ; le TLF en présente un exemple de Jean Giono qui fait dire à un de ses personnages : *propre pire qu'une eau de roche*. Cet emploi par antiphrase (dans le sens contraire du sens véritable) relève de la langue populaire, nous dit-on, ce qui veut dire qu'il est fréquent dans la langue parlée ; en témoignent l'étude de H. Bauche déjà citée ainsi que des glossaires de l'ouest de la France et de la Suisse romande, par exemple : « Les deux cousines se chérissent, elles sont pires que deux sœurs[12] ».

Aujourd'hui, *pire* est sans doute plus fréquent ici qu'ailleurs, mais c'est un joli exemple des valeurs expressives de la langue parlée, aussi bien celle du Québec (la langue standard ?) que celle des francophones d'Europe. □

---

* *Linguiste et chercheure indépendante.*

Notes

1 F. Brunot et Ch. Bruneau, *Précis de grammaire historique de la langue française*, Masson et cie, 1969, p. 152 et 153.

2 Ferdinand Brunot, *Histoire de la langue française des origines à nos jours*, t. II, *Seizième siècle* (publié en 1906), chap. III : *Degrés des adjectifs.*

3 Henri Estienne, *Traicté de la conformité du language françois avec le grec* (1565), dans l'édition de Slatkine Reprints, Genève, 1972.

4 Voir note 2 et aussi Kristoffer Nyrop, *Grammaire historique de la langue française*, 6 vol., 1899-1930, t. II, chap. V (*Comparaison*), Slatkine Reprints, 1979..

5 Henri Frei, *La grammaire des fautes* (publiée en 1929), Slatkine Reprints, Genève, 1971, p. 143 et s.

6 D'Hautel, *Dictionnaire du bas-langage ou des manières de parler usitées parmi le peuple*, Paris, Imprimerie de L. Haussmann, 1808, 2 vol.

7 Voir note 2, t. IV, 2[e] partie, p. 691.

8 Abbé Féraud, *Dictionnaire critique de la langue française*, Marseille, Jean Mossey père et fils, 1787-1788, 3vol.

9 Henri Bauche, *Le langage populaire. Grammaire, syntaxe et dictionnaire du français tel qu'on le parle dans le peuple de Paris* […], Paris, Payot et cie, 1920.

10 J.-Ch. Laveaux, *Nouveau dictionnaire de la langue française*, Paris, Deterville libraire, 1820, 2 vol. ; 2[e] édition, 1828.

11 Hippolyte François Jaubert, *Glossaire du Centre de la France*, Paris, 1864 [réimpression : Genève, Slatkine Reprints, 1970].

12 Georges Musset, *Glossaire des patois et des parlers de l'Aunis et de la Saintonge*, 5 vol., 1929-1948 [réimpression : Marseille, Laffitte Reprints, 1977]. Jean Humbert, *Nouveau glossaire genevois*, Genève, Jullien Frères libraires, 1852, 2 vol., W. Pierrehumbert, *Dictionnaire historique du parler neuchâtelois et suisse romand*. Neuchâtel, Éd. Victor Attinger, 1926.